

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2024-06-049

Renouvellement d'une convention entre le Syndicat d'Énergie Vauclusien et la commune de Morières-lès-Avignon relative au déploiement des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE)

Rapporteur : *Franck JOUSSELIN*

| | | |
|---------------------------------------|-----------------|---|
| <u>Date de Convocation</u> : | 20 juin 2024 | <u>Séance du 27 juin 2024</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire. |
| <u>Date d'affichage</u> : | 02 juillet 2024 | |
| ▪ Nombre de conseillers en exercice : | 29 | |
| ▪ Nombre de présents : | 22 | |
| ▪ Nombre de votants : | 29 | |

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Patrick DUVAL, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Catherine PRAT, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Renée THOMAS, Claudine BOISSEAU, Philippe REYNERO, Georges BERTANA, Annick DUBOIS, Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN, Christèle PELISSIER, Raphaël GOTTSCHALK

Étaient absents excusés et représentés :

Sandrine IGNERSKI pouvoir à Fabrice BAUDOIN, Estelle ROLLE pouvoir à Grégoire SOUQUE, Alain FIRMIN pouvoir à Marie-Paule FOURMENT, Jade MORENAS pouvoir à Jennifer HAMAIDE, Marie-Laure PERDIGUIER pouvoir à Catherine PRAT, Marie GAGET-MARTIN pouvoir à Éric DEVALQUENAIRE, Emmanuelle BLANC pouvoir à Annick DUBOIS,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) prévoit dans ses statuts le déploiement des IRVE (Infrastructures de recharges pour véhicules électriques) à l'échelle départementale. Une première convention a été signée entre la commune de Morières-lès-Avignon et le SEV le 27/11/2020. Cette convention est arrivée à son terme le 31/12/2023.

Le SEV propose le renouvellement de cette convention qui prévoit que la commune de Morières-lès-Avignon contribue aux charges d'exploitation des stations à hauteur de 1 000 euros HT par an et par station (soit 1 000 euros HT pour 1 station, située place Emile Zola).

Dans le cadre de la mise en place de nouveaux équipements, les frais pris en charge par le SEV dans la limite de 3 000 euros HT par borne de recharge. Dans l'hypothèse où le coût du raccordement dépasse le plafond, la commune versera une participation couvrant l'écart entre le raccordement et le plafond pris en charge par le SEV.

La durée de la convention est prévue pour dix ans à compter de sa signature, renouvelable par tacite reconduction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention ci-joint,

Considérant la nécessité de procéder au renouvellement de la convention précitée,

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** le projet de convention annexé à la présente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention n° 2

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/06/2024

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2024

Le Maire,

Gilgère SOUQUE

